

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 Juin 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ LE 25 Juin 2025 A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, BOULOGNE Catherine, HERNANDEZ Christophe, HERVÉ-BARRE Michèle, LALIGANT Dorothee, LE ROY Alain, LUSIGNY Aurélien, Jean Philippe MICHAUT, Marianne RABATE NANNI, Patricia SIMARD

Absents excusés : Sylvie DELAUNAY qui a donné pouvoir à LALIGANT Dorothee, Michel BOUCHER qui a donné pouvoir à MICHAUT Gérard, Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à Marianne RABATE NANNI

Absent : Frédéric NOLET

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 14 Mai 2025 A ETE SIGNES PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Récupération des dépôts de garanties d'AEMS / SOLER Éric et de Monsieur SOLER Éric

Monsieur le Maire informe le CM qu'une procédure administrative est en cours pour récupérer et intégrer les dépôts de garantie de l'AEMS / SOLER et de SOLER Éric.

En 2022, Monsieur SOLER Éric a versé la somme de 580€ en dépôt de garantie pour l'appartement au 2A rue des bertauches, ainsi que la somme de 1200€ pour le compte AEMS / SOLER pour la gérance du café restaurant. Par acte d'huissier en mars 2023, la commune a fait délivrer un commandement à payer (visant les clauses résolutoires inscrites dans les baux locatif et location – gérance) pour non-paiement des loyers.

Les loyers relatifs aux deux baux n'étant toujours pas honorés, en juillet 2023, la commune a donc assigné la SAS AEMS / SOLER Éric et Monsieur SOLER Éric à une audience du juge des référés du tribunal de Sens. Il a été contraint par décision judiciaire de cesser la gérance du café restaurant et la location de l'appartement fin 2023.

A ce jour, il reste de nombreux loyers pour l'appartement et le café restaurant ainsi que des factures d'eau non honorés pour une somme totale 11 346€.

Le Service de Gestion Comptable de Sens nous a fait parvenir des admissions en non-valeur concernant les impayés de AEMS / SOLER Éric pour le café restaurant, pour la somme de 7315.86€

Pour limiter le coût de ces non-valeurs à la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les dépôts de garantie (1 780€) afin de réduire le montant des sommes non recouvrables et de permettre les mouvants comptables s'y rapportant. Cette mesure n'éteint pas les poursuites judiciaires entreprises par la commune pour récupérer les fonds.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité voté à 13 voix compte-tenu de l'arrivée de Mme BOULOGNE après le vote.

2) Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et livraison des repas en liaison froide

Monsieur le Maire informe le CM que la CCYN met en place une procédure de marché public et propose aux communes d'adhérer au groupement de commande des repas pour les cantines scolaires dans le cadre du PAT (Plan d'Alimentation du Territoire). Un cahier des charges a été élaboré afin de proposer des denrées achetées en proximité et réaliser une meilleure application de la réglementation et répondre aux aspirations de la loi EGALIM qui vise à améliorer les conditions de production et favoriser une alimentation saine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Vente de bois sur pieds

Monsieur le Maire informe le CM que l'ONF a procédé à une vente de bois sur pied pour le compte de la commune le 13 Mai 2025 à l'entreprise BRAY PERE ET FILS SARL pour la somme de 13 257.30€ TTC

482 m3 ont été vendues au prix de 22,05€ le stère en bois de trituration et 62,6 m3 au prix de 42 € en bois d'œuvre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Remboursement des frais de Yohan Baudart

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BAUDART Yohan à participer à une formation CACES du 18/06/2025 au 19/06/2025.

Les frais de repas n'étant pas pris en charge, Monsieur le Maire propose le remboursement de ceux-ci pour la somme de 4.02€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Seconde phase du bail emphytéotique avec la société ORION ENERGIE – chemin de Chaillot

Monsieur le Maire informe le CM avoir reçu une deuxième promesse de bail emphytéotique de la société « ORION ENERGIES qui demande un engagement de la commune concernant le terrain chemin de Chaillot où doit être installée la future centrale photovoltaïque, d'une superficie totale de 2,92 ha et cadastrées section ZV numéro 75 et section ZV numéro 67.

Une délibération 2025-38 a déjà été prise lors du précédent conseil municipal, pour un projet sur une partie de ces deux parcelles (1.36 hectares)

La présente Promesse de Bail porte cette fois ci sur une autre partie de ces parcelles, d'une surface d'environ 1 hectare (le « Terrain »).

Dans cette perspective, il s'agirait d'installer sur les terrains appartenant de la commune, un ou plusieurs équipements photovoltaïques, d'une puissance maximale d'un Mégawatt crête (1 MWc), destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité (le « Réseau Public ») en vue de vendre l'électricité produite à Electricité de France ou à un tiers acheteur de l'électricité.

La commune se réserve la faculté d'en demander ou non la réalisation suivant ce qui lui conviendra.

La promesse de bail Emphytéotique est consentie à compter du jour de sa signature et pour une durée de cinq ans. A l'issue de ces cinq années, celle-ci pourra être prorogée par la commune pour une durée d'un an. Le Bail sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 6 000 euros (6 000 €) par Mégawatt crête (MWc) et sera indexé chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail pour l'année à venir, par application du même indice que celui du prix de vente de l'électricité produite par la Centrale, sans pouvoir être réévalué à la baisse.

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Communications du Maire et questions diverses

- Mme GUERET fait un point finance :

La commune a dépensé 35.37% du budget de fonctionnement en date du 25/06/2025 et a réalisé 81.78% de ses recettes.

Sur le budget d'investissement, 22.86% des dépenses ont été réalisés (les factures du Parc communal/stade urbain n'ayant pas encore été présentées) et 36.58% des recettes. La commune doit récupérer 20 000 € de FCTVA et les subventions pour le parc communal.

Concernant le budget de l'eau, les dépenses en fonctionnement représentent 48.49% et les recettes 58.20%.

Des travaux ont été réalisés pour la réfection de la chaussée sous des coussins berlinois de la rue Chauchu.

La peinture des toilettes de l'école, de la montée de l'escalier et du palier de la nouvelle école seront réalisés pendant les vacances scolaires pour un montant d'environ 8000€.

Un jeune de la commune en contrat engagement jeune (CEJ), Mr Pierre CHANDELIER est actuellement en immersion (dispositif 15/20h). A l'issue de cette période, il sera recruté sur une base de 18h30 pour une période de 6 mois (du 21 juillet 2025 au 20 janvier 2026).

Mr DIDELOT, agent technique, a demandé une disponibilité à compter du 06/07/2025.

Mme LAFLEUR Cynthia sera recruté comme fonctionnaire, agent territorial, à compter du 25 août 2025.

Le plan de prévention des risques nous impose de remettre en place un moyen d'alerte général. Après une remise en état de la sirène et sa réinstallation sur le toit de la mairie, l'entreprise TITANOBEL se propose de faire les modifications de branchements pour que cette sirène soit couplée avec leurs installations. L'achat d'une nouvelle sirène représentait un coût de 8000 €. Elle a été démontée par le maire, un rembobinage a été refait par une entreprise locale pour un montant de 800€.

Mr THIBAUT Franck informe la mairie qu'il mettra fin à ses baux communaux en décembre 2025.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des agriculteurs qui cultivent des terres à Chalopin dans le but d'échanger des parcelles afin de limiter les risques d'inondation par ruissellement de certaines maisons du hameau en cas de fortes précipitations. Des propositions sont faites. Reste à obtenir l'assentiment de toutes les parties, propriétaires, exploitants. Le plan local d'urbanisme n'étant pas opposable, seule la bonne volonté de chacun peut permettre l'aboutissement favorable. Dans le cas contraire le propriétaire assumera ses responsabilités.

Deux devis ont été reçus pour changer le chauffage de l'école pendant les vacances scolaires qui est trop ancien et présente des pannes régulières.

Un rendez-vous a été demandé en sous-préfecture pour comprendre le rejet du projet parc communal en première commission DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux, attribuée par le préfet) et l'Agence du Sport. Il aura lieu le 10 juillet 2025 en présence de M. La Maire et de la 1^{ère} Adjointe.

Mme BOULOGNE demande la date d'ouverture du café. Nous n'avons pas de réponse à apporter car c'est le gérant qui en décide.

Problème de visibilité à l'angle de la rue de Chalopin et de la D23. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises au département qui procède trop modestement au fauchage à proximité des carrefours proches des courbes.

La CCYN propose des séjours et différentes activités durant les vacances scolaires qui nécessitent des embauches temporaires. A retrouver sur <https://yonne-nord.fr/accueils-extrascolaires/>

Le renforcement électrique à Sixte est terminé. La Mairie a signalé des problèmes de signalisation.

La mairie remercie l'Association Culturelle pour son exposition sur les cartes postales, l'Association l'Eveil à la danse pour son spectacle et l'Association la Marmite pour la randonnée gourmande. Merci aux associations de donner plus de vie au village.

Prochaines manifestations :

- 13/14 juillet retraite aux flambeaux le 13 au soir avec animation
- 19/07 Mise en place du chemin de Croix à l'Eglise Saint-Laurent
- 2 et 3 août la Fête des Rôtisseurs organisée par le comité Saint-Laurent.

Question des administrés :

Madame FRAISSE demande à la Mairie de bien vouloir réfléchir au stationnement intempestif qui gênent à la bonne circulation. Serait-il envisageable de marquer des emplacements ?

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h20.